VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s : **François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 15
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ANIMATIONS COMMERCIALES ET ARTISANALES

La Fédération des Artisans Bouchers du Puy-de-Dôme organise le 4 février la demi-finale régionale du concours du meilleur apprenti boucher de France. Ce concours rassemble les 13 meilleurs apprentis des 12 départements de la région Auvergne Rhône Alpes. Pour la première fois, il sera organisé dans le Puy-de-Dôme qui sera représenté par deux apprenties. Il a pour finalité de mettre en avant les savoir-faire artisanaux des bouchers, et de redonner de l'attractivité à ces métiers. Ainsi, il est proposé à votre commission d'examiner la demande de subvention afférente.

Le budget total de ce projet s'élève à un montant de 12 410 €. Une subvention de la Ville de Clermont-Ferrand est proposée à hauteur de 2 000 €.

Dépenses	**Budget prévisionnel**	**Subvention proposée**
Hébergement, restauration des participants, fourniture des équipements professionnels	**12 410€**	**2 000 €**

Les crédits sont disponibles au budget 2019.

Le syndicat a également sollicité des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Conseil Départemental, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat départementale, de la Chambre régionale des métiers, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Puy-de-Dôme et de ses partenaires privés (MAPA, EDF PRO, Interprofession des métiers de la viande).

Il poursuit l'objectif de candidater ensuite à l'organisation de la finale nationale du Concours des Meilleurs Apprentis Bouchers de France en 2021, afin de faire rayonner le Puy-de-Dôme sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, il est proposé à votre commission :
- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Fédération des Artisans Bouchers du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser le versement de cette subvention à l'association concernée.

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité, et converties en délibération.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 MAR. 2019

Pour Le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Saïd Akim BARA